



CONSEIL MUNICIPAL DU
10 SEPTEMBRE 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS
EXTRAIT

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 056-215600180-20260910-202609008-DE

L'an 2026 – le DIX SEPTEMBRE,

Le Conseil Municipal de la Commune de BILLIERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard MONTI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : **15** Présents : 15 Votants : 15

Date de la convocation : 04/09/2026

PRESENTS : MONTI Bernard, ROBERDEL Bertrand, CROCHET Catherine, BOUILLARD Philippe, LE JALLÉ Hervé, LEBRUN Olivier, QUESSEVEUR Véronique, LANOË ROUBAUT Stéphanie, MAFOA Jean-Yves, LONCLE Sandra, LOUER Ivan, LERONDEAU Camille, LE GUENNEC Louise, DUPONT DUTILLOY Eric, BELLOY Céline.

APPEL ET VALIDATION DU QUORUM : Monsieur le Maire accueille les participants. Le quorum étant atteint, la séance débute à 20 h 00.

SECRETAIRE de séance : Camille LERONDEAU est élue secrétaire de séance.

Délibération 2026 09 008
EAU DU MORBIHAN – Rapports annuels 2025 sur le prix et la qualité du service

Conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente aux membres du conseil les rapports annuels 2025 de EAU DU MORBIHAN, sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable :

- Pour la compétence obligatoire « Production et Transport »
- Et pour la compétence facultative « Distribution ».

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,

PRENDRE ACTE des deux rapports annuels 2025 établis par Eaux du Morbihan sur les prix et la qualité du service public de l'eau potable pour la compétence obligatoire « Production et Transport » et pour la compétence facultative « Distribution », qui demeurent ci-joints annexés (Annexe 4 – rapports 1 et 2).

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Bernard MONTI



Certifié exécutoire

Billiers, le __/__/__